



## Fiche de poste **Président et Vice-Président(s)**

Le Président est la personne qui a le plus de responsabilités dans l'association. De nombreuses décisions sont prises au nom du Président. À chaque fois, celui-ci engage sa responsabilité personnelle et celle de l'association.

Le Président peut être assisté d'un ou de plusieurs Vice-Président(s). Ils travaillent en étroite collaboration et se répartissent leurs rôles à leur convenance ou sur décision du Bureau ou du Conseil d'Administration et se suppléent mutuellement en cas d'absence. Ils sont membres du Bureau, à ce titre, ils participent à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et supervisent l'équipe salariée.

### **Leurs missions**

- **Générales :**
  - veiller à l'application par le Bureau et l'équipe salariée des décisions prises ;
  - signer tout document interne ou contractuel nécessaire à la bonne marche de l'association ;
  - s'assurer de la représentation de l'association auprès des partenaires et des pouvoirs publics ;
  - se porter garant des propos tenus par l'association ;
  - suivre les relations avec l'Union Régionale des CPIE des Pays de la Loire et avec l'Union Nationale des CPIE ;
  - être signataire sur le(s) compte(s) bancaire(s) de l'association ;
  - agir en justice ou défendre les intérêts de l'association.
  
- **Pour le Conseil d'Administration et le Bureau :**
  - s'assurer du bon établissement de l'ordre du jour ;
  - veiller à la bonne tenue des réunions ;
  - garantir le respect des décisions.
  
- **Pour l'Assemblée Générale :**
  - s'assurer de la bonne préparation et organisation de l'Assemblée générale ;
  - superviser la rédaction du rapport d'activité ;
  - animer l'Assemblée Générale.